



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 9805

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les préoccupations de nos concitoyens au regard des rythmes scolaires de leurs enfants. Comparée à celle qui prévaut chez certains de nos voisins européens, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne, l'organisation de la vie scolaire dans notre pays laisse encore trop peu de place aux activités physiques ou à l'expression corporelle en complément des enseignements fondamentaux traditionnels. Or leur meilleure prise en compte permettrait de mieux appréhender la réalité biologique des enfants en les plaçant dans des conditions optimales de réussite. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de favoriser l'épanouissement intellectuel, psychique et corporel des enfants scolarisés.

Texte de la réponse

Concernant les rythmes scolaires, diverses études ont été réalisées et aucune n'apporte d'éléments décisifs en faveur d'une organisation particulière du temps de l'enfant. Toutes soulignent l'importance d'un bon équilibre des journées avec alternance et variété des activités, et prise en considération des périodes de meilleure vigilance. Il apparaît qu'il n'existe pas de modèle généralisable et certains pays européens, notamment l'Allemagne, revoient actuellement leurs modalités traditionnelles d'organisation. Les évaluations internationales ne situent pas ces pays à une place privilégiée par rapport à la France ; les résultats des élèves allemands se révèlent inférieurs à ceux des élèves français à l'occasion de l'enquête internationale PISA. Depuis la rentrée 2002, l'application des nouveaux programmes, par la mise en oeuvre de nouveaux horaires, facilite un meilleur équilibre des disciplines. Cela permet d'offrir aux élèves des activités variées, développant aussi bien la sensibilité et la motricité que les aptitudes intellectuelles et contribuant ainsi à l'épanouissement de leur personnalité. Par ailleurs, la mise en cohérence des activités de l'enfant suppose une réflexion globale sur l'équilibre entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette réflexion est menée depuis maintenant quatre ans dans le cadre du contrat éducatif local (CEL). Ce dispositif, créé par la circulaire du 9 juillet 1998 grâce à la volonté de quatre ministères, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère délégué à la ville, vise à compenser les inégalités qui se creusent pendant les temps où les enfants ne sont pris en charge ni par l'école ni par les familles. La réflexion sur l'organisation du temps de l'enfant doit évoluer au sein des équipes pédagogiques mais concerne également tous les partenaires de l'école (les familles, les élus, les acteurs qui interviennent dans le temps périscolaire...). Le ministre souhaite favoriser cette dynamique dans un esprit de large déconcentration des initiatives.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9805

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5226

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1641